

Belambra propose une garantie neige



En cas de déficit neigeux, les skieurs pourront annuler facilement, à moindre frais.

Belambra offre la Garantie Neige pour tout séjour pendant les vacances de Noël réservé jusqu'au 18 décembre, soit la possibilité d'annuler quasi sans frais si la neige venait à manquer.

Belambra veut encourager les indécis à réserver des vacances à la montagne. Et les rassurer : s'il n'y a pas de neige à Noël, ils pourront annuler leur commande.

Pour bénéficier de la *Garantie neige*, les clients devront avoir réservé entre le 28 octobre et le 18 décembre un séjour entre le 19 décembre et le 2 janvier 2016.

Remboursement à 90%

La Garantie neige, qui se déclenche suite à deux jours consécutifs de fermeture de 50% du domaine skiable, ouvre droit à annulation et remboursement à hauteur de 90%. Belambra déduira en effet uniquement une franchise de 10% du prix total incluant l'hébergement, les remontées mécaniques, la location de matériel, à l'exclusion de frais d'assurance annulation et frais de dossier.

Cette Garantie neige s'applique quelle que soit la station choisie et son altitude. Elle peut être activée dans les 5 jours qui précèdent la date d'arrivée. Pour son déclenchement, Belambra s'en remet aux informations indiquées sur le site Internet officiel de la station dans laquelle le séjour a lieu.